

ARRONDISSEMENT
TOURS

Le dix-neuf juin 2020, à 18 heures, le Comité Syndical ANVAL, dument convoqué le 12 juin 2020, s'est assemblé à la salle Emmanuel Chabrier à La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS.

ANVAL
Syndicat Mixte
Affluents Nord Val de Loire

Étaient présents : M. Sébastien MARAIS, M. Bruno FENET, Mme Régine HINET, M. Michel PASQUIER, M. Ludovic BOURDIN, M. Dominique GOURDON, M. Jean-Pierre GILET, M. François PILLOT, M. Jean-Pierre RIOT, Mme Hédia GHANAY, M. Alain BASTIE, M. Pierre HABERT, Mme Caroline BOILLE, M. Eric POUDELET, M. Jacques MOTARD, M. Michel DUREAU, M. Eric LAPLEAU, M. Stéphane MARCHAIS, M. Alain GAUTIER.

Nbre de Membres en exercice : 33
Nbre de Présents : 19
Nbre de suffrages exprimés : 23

Pouvoirs : M. Bertrand RITOURET et M. Christian VRAIN ont donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS ; Mme Martine POTEL à M. Bruno FENET ; M. Sébastien CORLAY-QUESTEL à Mme Régine HINET.

Secrétaire de séance : Mme Régine HINET.

DEL 19062020-06 : VOTE DU BUDGET 2020

M. le Président présente au Comité syndical le projet de budget de l'exercice 2020, lequel a été envoyé aux délégués avec la convocation, fidèle au rapport sur les orientations budgétaires adressé aux délégués.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRE, un rapport sur le projet de budget 2020 a été joint aux délégués et aux communes membres.

Par ailleurs, il est précisé que le budget a été adressé aux communes membres et qu'il est mis à la disposition du public.

Le Président expose que le projet de budget 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :	705 104 €
- Section d'investissement :	161 005 € (RAR inclus)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget qui vient de lui être présenté au titre de l'exercice 2020,
- **RAPPELLE** que celui-ci est voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT,
Sébastien MARAIS

ANVAL

(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)

Siège social : Place de l'Europe
47390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-200085702-20200619-DEL19062020-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

Affichage : 19/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

